ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

algériens

Question écrite n° 17095

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet du moratoire visant à suspendre les reconduites vers l'Algérie des ressortissants de ce pays. Cette question a souvent été soulevée au cours des derniers mois, compte tenu de la situation dramatique que vit l'Algérie. Cependant, les expulsions continuent. Cette politique met en péril la vie des personnes qui rentrent dans un pays dominé encore par la violence. Au regard des exigences éthiques qui fondent la République française, il lui demande s'il ne serait pas pertinent d'établir un moratoire des renvois en Algérie.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'intérieur sont très attentifs à la situation des Algériens menacés par le terrorisme. L'appréciation des risques encourus par ces derniers doit se faire, au cas par cas, conformément à la convention de Genève et à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et aux dispositions sur l'asile territorial récemment introduites dans la loi du 25 juillet 1952. Il n'est pas possible, en effet, de considérer que la menace serait générale et toucherait toute personne de l'ensemble du territoire algérien. En outre, il serait dommageable pour l'Algérie de la priver de ses élites, c'est-à-dire de celles et ceux qui peuvent lui permettre de construire son avenir, au-delà des drames actuels. Il n'est donc pas envisagé de mettre fin par principe à toute mesure d'éloignement concernant les Algériens, un examen particulier de chaque situation individuelle étant effectué.

Données clés

Auteur : Mme Christine Lazerges
Circonscription : Hérault (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17095
Rubrique : Étrangers
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3968
Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4820